

Source : Ministère de la Justice Canada, Révision du droit pénal – Projet sur le désordre mental. Rapport final, septembre 1985. Reproduit avec la permission du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2008 "

TABLE DES MATIERES

PAGE

1.	INTRODUCTION	1
2.	LES RENVOIS POUR FINS D'EXAMEN PSYCHIATRIQUE	
-	Discussion	9
-	Buts	10
-	Demande d'une ordonnance de renvoi	12
-	Traitement pendant le renvoi	12
-	Lieu de renvoi	14
-	Communication du rapport au tribunal	14
-	Durée du renvoi	15
-	Le consentement du prévenu au renvoi	16
-	Rôle des autres spécialistes au cours du renvoi	17
-	Divers	19
3.	L'APTITUDE À SUBIR LE PROCÈS	20
-	Discussion	20
-	Critères de l'aptitude	22
-	Qui peut soulever la question de l'aptitude	23
-	Le moment auquel il faudrait procéder au jugement de la question	24
-	Durée du délai d'attente du procès	25
-	Nature de l'audition sur l'aptitude à subir le procès	

	PAGE
4. LA DÉFENSE D'ALIÉNATION MENTALE	
- Discussion	27
- Le critère d'aliénation	27
- La forme du verdict	28
- Qui peut soulever la question de l'aliénation mentale?	30
- La responsabilité atténuée	32
5. AUTOMATISME ET RESPONSABILITÉ PÉNALE	
- Discussion	34
6. DÉCISIONS ET PROCESSUS DE RÉVISION	
- Discussion	36
- Les personnes acquittées pour cause d'aliénation mentale	38
- Les inculpés déclarés inaptes à subir leur procès	39
- Les ordonnances intérimaires et la décision initiale	40
- Fixation d'une période maximum à l'égard des personnes acquittées pour cause d'aliénation mentale	45
- La fixation d'un délai maximum à l'égard des personnes jugées inaptes à subir leur procès	47
- Le rôle du lieutenant-gouverneur dans la décision	48
- Le fardeau de la preuve et le degré de preuve à l'étape de la décision initiale	49
- Autorisation du tribunal, à l'étape de la décision initiale, de mesures de traitement obligatoire	51

	PAGE
6. DÉCISION ET PROCESSUS DE RÉVISION (SUITE)	
- Rôle de la commission d'examen et du lieutenant-gouverneur au stade de la révision régulière	52
- Composition des commissions d'examen	54
- Critères de libération	55
- Solutions qui s'offrent aux commissions d'examen	56
- Pouvoirs des commissions d'examen	57
- Procédure utilisée devant les commissions d'examen	58
- Délinquants à double statut	62
7. TRANSFERTS INTERPROVINCIAUX	
- Discussion	64
- Buts	65
- Le consentement de la juridiction d'accueil	65
- Le rôle de la province de départ et de la province d'accueil en ce qui concerne les décisions subséquentes	66
- Règles applicables à la personne qui n'a pas respecté une condition d'un mandat et qui est arrêtée dans une autre province	67
8. LE DÉLINQUANT ATTEINT DE DÉSORDRE MENTAL APRÈS LA DÉCLARATION DE CULPABILITÉ	
- Discussion	69
- Ordonnances ou autorisations d'hospitalisation	72

	PAGE
9. LE JEUNE CONTREVENANT ATTEINT DE DÉSORDRE MENTAL	
- Discussion	77
10. STATISTIQUES	79
11. SOMMAIRES DES RECOMMANDATIONS	80
12. APPENDICES	
Appendice I: Extraits du <u>Code criminel</u>	89
Appendice II Extraits de la <u>Loi sur les pénitenciers</u>	103
Appendice III: Extraits de la <u>Loi sur les jeunes contrevenants</u>	105
Appendice IV: Extraits de la <u>Loi constitutionnelle</u>	106
Appendice V: Extraits de la <u>Loi fédérale de 1982 sur la preuve</u> (projet de loi S-33)	108
Appendice VI: a) Extrait de la <u>Loi sur la santé mentale</u>	109
b) Extraits du <u>British Columbia Mental Health Act</u>	113